



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

2026

Demandes budgétaires 2026-2027 de la Fédération québécoise des municipalités

Janvier 2026





TABLE DES MATIÈRES

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	3
CONTEXTE.....	4
RESPECTER L'ENGAGEMENT CONCERNANT LA COUVERTURE CELLULAIRE.....	5
INFRASTRUCTURES : HONORER SES ENGAGEMENTS	6
FREINER LA DÉGRADATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL	8
FAIRE DE LA FORÊT UNE PRIORITÉ NATIONALE	9
IMMIGRATION : RENFORCER NOS PME	11
ZONES INONDABLES : ACCÉLÉRER LA PLANIFICATION.....	13
Accélération du déploiement de la cartographie des zones inondables.....	13
Soutien pour la réalisation de plans de gestion des risques liés aux inondations.....	14
DÉCENTRALISER LES SOMMES VOUÉES À LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS.....	15
HABITATION : FAIRE CONFIANCE AUX RÉGIONS	16
CONCÉDER AUX RÉGIONS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN	18
AMÉLIORER LE FINANCEMENT DES CAMPS DE JOUR.....	20



LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 050 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus(es) municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertises leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyen(ne)s, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateur(-trice)s et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en

considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

La proactivité et le travail d'équipe

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et à la collaboration qui nous anime.

L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation.



CONTEXTE

Le budget 2026-2027 du gouvernement du Québec intervient dans un contexte de déficit budgétaire élevé et des élections générales prévues au Québec le lundi 5 octobre prochain. Ce budget constitue donc le dernier grand plaidoyer économique du gouvernement avant de solliciter un nouveau mandat. Le nouveau plan budgétaire sera également scruté par les 7 835 élu(e)s municipaux, nouveaux ou de retour, à la suite des élections municipales du 2 novembre dernier.

La mise à jour économique d'automne 2025 a laissé la Fédération québécoise des municipalités (FQM) en partie insatisfaite, particulièrement au sujet des mesures annoncées pour le milieu forestier qui ne répondent ni aux attentes des régions ni à l'ampleur des défis vécus par les entrepreneur(e)s et travailleur(-euse)s forestiers sur le terrain. Toutefois, le renouvellement pour deux ans du financement du Réseau accès PME et la bonification du financement du programme RénoRégion, confirmant ainsi la pérennité de ce dernier, ont constitué les seules bonnes nouvelles de la mise à jour économique automnale.

Consciente de la situation budgétaire complexe du gouvernement du Québec, la FQM tient à rappeler l'importance de raffermir la résilience des régions face à la conjoncture. L'incertitude économique à l'échelle mondiale persiste, alimentée par de vives tensions géopolitiques, tandis que nos relations commerciales avec les États-Unis demeurent un dossier névralgique pour nos économies régionales exportatrices.

Bien que l'inflation montre des signes de stabilisation, la pression sur les coûts des projets municipaux demeure vive, creusant davantage le déficit de maintien d'actifs qui préoccupe énormément le monde municipal. Face à la prudence financière adoptée par le gouvernement du Québec et sa volonté clairement exprimée de procéder à certains allègements réglementaires, la FQM est en mesure de présenter des demandes réalistes. Encore une fois, la Fédération propose des orientations pragmatiques pour assurer le respect des besoins exprimés par les régions, dont plusieurs sont à la base même de l'occupation dynamique du territoire québécois tout en tenant compte du contexte actuel. Aussi, les priorités des régions concernent le respect par le gouvernement de compléter la couverture cellulaire du territoire habité, l'investissement en matière d'infrastructure et de voirie en commençant par le respect des engagements auprès de plusieurs municipalités, et faire de la forêt et de l'immigration des priorités nationales. L'environnement, le transport collectif et l'obligation de s'occuper de nos enfants dans les camps de jour, ceux en situation de handicap en particulier, complètent cette liste de priorités.



RESPECTER L'ENGAGEMENT CONCERNANT LA COUVERTURE CELLULAIRE

Le premier ministre du Québec s'est engagé en 2022 à assurer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire habité du Québec d'ici décembre 2026. Cet engagement a d'ailleurs été maintes fois répété, incluant lors des derniers Congrès de la FQM. Or, à quelques mois des élections générales au Québec et de l'échéance établie, il y a lieu de s'interroger de la volonté du gouvernement du Québec de respecter cet engagement. Force est de constater que celui-ci n'arrivera pas à livrer les résultats attendus et continuera de tolérer un fossé technologique entre les régions et les grands centres.

En effet, de nombreuses zones géographiques demeurent sans service adéquat, notamment le long de vastes segments routiers des régions du Québec. Cette situation crée deux catégories de citoyen(ne)s, soit les gens des milieux ruraux et ceux des milieux urbains, compromettant directement la sécurité de ceux localisés dans des zones non couvertes en cas d'urgence.

De plus, des services cellulaires fiables sont indispensables au développement économique, pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé et aux interventions de sécurité publique.

La FQM demande le dépôt d'un plan détaillé et actualisé, accompagné d'un échéancier clair et d'indicateurs de suivi, pour finaliser la mise en œuvre du déploiement de la couverture cellulaire pour toutes les régions.

La FQM propose également que soit intégrée une clause obligeant le partage des tours cellulaires entre les différents fournisseurs advenant la signature de nouvelles ententes d'aide financière entre le gouvernement et des fournisseurs de services cellulaires.

La FQM demande donc le dépôt d'un plan détaillé et actualisé, accompagné d'un échéancier clair et d'indicateurs de suivi, pour finaliser la mise en œuvre de cet engagement prioritaire, à l'instar du déploiement d'Internet haute vitesse. Pour l'heure, ce plan semble inexistant.

Advenant la signature de nouvelles ententes d'aide financière entre le gouvernement et des fournisseurs de services cellulaires, la FQM propose que soit intégrée une clause obligeant le partage des tours cellulaires entre les différents fournisseurs.

Les fonds publics investis dans ces infrastructures doivent servir l'ensemble de la population. Il est contraire à l'intérêt public que des tours subventionnées ne desservent qu'une partie des utilisateur(-trice)s en raison de politiques d'exclusivité commerciale.



INFRASTRUCTURES : HONORER SES ENGAGEMENTS

Pour les programmes PRACIM et PRIMEAU, la FQM demande au gouvernement :

- de déboursier les sommes pour les projets autorisés dès le budget 2026-2027;
- de permettre l'adjudication de contrat avec garantie de prix;
- de revoir le mode de fonctionnement du PRACIM afin d'éviter que des demandes jugées prioritaires par le MAMH soient reportées avant même l'échéance prévue pour la transmission de la documentation par les municipalités.

La FQM réitère son souhait que le gouvernement rétablisse et même bonifie le niveau d'investissement prévu dans le PQI pour les municipalités.

Dans le contexte économique actuel, le lancement de projets d'infrastructures publiques dans toutes les régions du Québec doit être priorisé afin de maintenir un niveau d'activité économique vigoureux. Avant d'envisager de nouveaux chantiers, il est toutefois impératif que le gouvernement honore prioritairement ses engagements envers les municipalités en matière d'infrastructures.

Le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) vise à permettre aux municipalités d'améliorer ou encore de mettre à niveau leurs bâtiments municipaux comme les casernes de pompiers, les hôtels de ville, les garages et les centres communautaires. Il s'agit d'un programme hautement important pour la vitalité de multiples

communautés aux quatre coins du Québec et la contribution financière du gouvernement est déterminante pour la réalisation de ces projets.

Le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), pour sa part, soutient la construction, la réfection et l'agrandissement des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées. Il joue un rôle crucial dans la conformité réglementaire, la santé publique et la préservation de l'environnement. De nombreuses municipalités bénéficiaires ont finalisé leurs plans et devis et sont prêtes à lancer leurs appels d'offres.

Actuellement, le Secrétariat du Conseil du trésor retarde le décaissement de l'aide financière pour plusieurs projets autorisés, tant pour le PRACIM que pour le PRIMEAU. Bien que d'importantes sommes d'argent aient été engagées par de nombreuses municipalités pour la préparation de plans et devis et que de nombreux projets soient prêts à passer à l'étape d'appel d'offres pour construction, plusieurs municipalités ont reçu des correspondances du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonçant le report de leurs projets aussi loin qu'à l'exercice financier 2027-2028.



Ces reports entraînent des conséquences financières majeures pour les municipalités – emprunts temporaires prolongés, hausses de coûts de construction, pénalités contractuelles, services professionnels additionnels – et compromettent la planification municipale.

Au-delà des considérations budgétaires, ces délais accentuent des enjeux de sécurité liés à des bâtiments municipaux en fin de vie utile, ce qui expose notamment certaines localités à des risques de non-conformité environnementale pour leurs réseaux d'eau potable et d'égouts.

La FQM demande donc au gouvernement, pour ces deux programmes, de déboursier les sommes pour les projets autorisés dès le budget 2026-2027. Elle demande également de permettre l'adjudication de contrat avec garantie de prix ainsi que de revoir le mode de fonctionnement du PRACIM afin d'éviter que des demandes jugées prioritaires par le MAMH soient reportées avant même l'échéance prévue pour la transmission de la documentation par les municipalités.

Par ailleurs, le dernier sondage effectué auprès des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec confirme que sur une échelle de 1 à 10 (10 signifiant « Très préoccupé »), les ingénieur(e)s sont en moyenne préoccupés à un niveau de 8/10 pour les infrastructures municipales, en eau, notamment, et de 7,5/10 pour les barrages publics et municipaux.

La Fédération réitère donc au gouvernement du Québec sa demande maintes fois exprimée de rétablir et bonifier le niveau d'investissement prévu dans le PQI pour les municipalités afin de compenser la croissance continue des coûts et la pression exercée par les changements climatiques sur les infrastructures, notamment celles liées à l'eau. Rappelons que le PQI pour les municipalités a chuté de 7 569,5 millions de dollars (PQI 2021-2031) à 7 034,6 millions de dollars (PQI 2025-2035), soit une perte de plus de 530 millions de dollars.



FREINER LA DÉGRADATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Les crédits alloués au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ont subi une baisse marquée depuis l'exercice 2022-2023. En effet, le montant de 400 M\$ pour les années financières 2025-2026 et 2026-2027 dans le dernier plan budgétaire présenté est nettement insuffisant par rapport aux besoins croissants des régions.

La Fédération est également préoccupée par le taux élevé de refus des projets soumis dans le cadre du PAVL, ce qui limite considérablement l'impact du programme sur le terrain. Malgré son importance pour les municipalités, l'accès à cette aide financière demeure difficile en raison du grand nombre de demandes reçues.

La FQM demande d'accentuer le niveau d'investissement en voirie locale et un retour aux principes fondateurs du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

La FQM demande d'allonger la période de validité des projets prioritaires de trois à cinq ans.

La FQM souhaite la réintégration de l'entretien préventif et palliatif dans le volet Amélioration, une révision de la fréquence des inspections pour les chemins en gravier, ainsi que la fin de l'exigence de plans et devis complétés à 100 % au moment du dépôt.

Avec un réseau routier local de 107 000 km à entretenir et un taux de refus avoisinant les 80 % lors du dernier appel à projets (2025-2026), les municipalités se retrouvent souvent contraintes d'assumer seules les coûts des travaux. À cela s'ajoutent les frais engagés pour la préparation des demandes : la FQM estime à plus de 20 M\$ les dépenses en services professionnels liées au dernier appel de projets.

La FQM demande d'accentuer le niveau d'investissement en voirie locale et un retour aux principes fondateurs du PAVL, notamment en redonnant aux instances locales une plus grande autonomie décisionnelle.

Elle demande également d'allonger la période de validité des projets prioritaires de trois à cinq ans, afin de permettre leur réalisation sans devoir recommencer le processus d'évaluation et de planification.

Finalement, la FQM souhaite la réintégration de l'entretien préventif et palliatif dans le volet Amélioration, une révision de la fréquence des inspections pour les chemins en gravier, ainsi que la fin de l'exigence de plans et devis complétés à 100 % au moment du dépôt.



FAIRE DE LA FORÊT UNE PRIORITÉ NATIONALE

La FQM demande de mettre en place une aide directe destinée aux travailleurs et aux entreprises de récolte et de transport de bois.

La FQM demande au gouvernement de se remettre au travail et de soumettre un nouveau projet de vision et de régime forestier.

La FQM demande au gouvernement d'accroître significativement les bonifications de financement liées à l'utilisation du bois dans les projets d'infrastructures et de bonifier substantiellement les crédits du Programme Innovation Bois dès l'année financière 2026-2027.

québécoise.

Le secteur forestier traverse une crise sans précédent qui ébranle près de 900 communautés et des milliers de familles québécoises. Les droits de toute sorte exigés par les États-Unis, cumulés à une grande quantité de bois stocké dans les cours américaines et à l'incertitude économique qui ralentit les mises en chantier, constituent une tempête plus que parfaite.

Pour l'heure, la responsabilité du gouvernement du Québec doit être d'éviter la déstructuration de l'industrie et des maillons qui la composent. Car une fois la tempête passée, lorsque la conjoncture redeviendra favorable, l'industrie devra être prête à rebondir immédiatement, sans avoir à restructurer la chaîne de récolte et d'approvisionnement. Une étude récente produite par la Fédération québécoise des producteurs de bois présentée au ministre des Ressources naturelles et des Forêts démontre clairement l'aspect critique de l'économie forestière

En ce sens, le gouvernement du Québec doit aller au-delà des mesures contenues dans la mise à jour économique du 25 novembre dernier; réduire des cotisations à différents fonds pour des entreprises à l'arrêt, qui ne versent donc pas de salaires, n'apporte aucune nouvelle liquidité et ne constitue pas une réponse efficace à la situation actuelle.

La FQM demande donc que soit mise en place une aide directe destinée aux travailleur(-euse)s et aux entreprises de récolte et de transport de bois, une activité économique indispensable à l'industrie et qui ne profite d'aucun filet.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître le rôle du secteur forestier comme pilier majeur de l'économie du Québec et de ses régions. Pour ce faire, il est notamment impératif d'agir rapidement pour solutionner les problèmes de droit avec les autorités élues des Premières Nations dans le but de favoriser une utilisation harmonieuse des forêts québécoises. Cette condition est préalable pour permettre de vrais échanges constructifs et éviter que ne se reproduisent les blocages routiers vécus depuis le printemps dernier.



La FQM demande également au gouvernement de se remettre au travail et de soumettre un nouveau projet de vision et de régime forestier qui associera véritablement les élu(e)s municipaux et les principaux intervenant(e)s à l'échelle régionale, à la gestion des ressources et activités liées à la forêt du territoire public, tout en reconnaissant la place des Premières Nations.

Les élu(e)s municipaux sont prêts à prendre part aux mécanismes de gouvernance régionale que pourraient constituer de futures sociétés régionales d'aménagement. D'ailleurs, cette proposition de nouvelle gouvernance décentralisée des territoires publics fait déjà consensus parmi les multiples intervenant(e)s.

De plus, le gouvernement peut procéder à court terme à certains allègements réglementaires, par exemple, la possibilité pour un industriel de conserver ses volumes non récoltés pour une année donnée. Ce type de mesure contribuerait à préserver la structure industrielle et entrepreneuriale forestière.

Face à la conjoncture d'une gravité exceptionnelle dans laquelle est plongée l'industrie forestière, la Fédération demande au gouvernement d'accroître significativement les bonifications de financement liées à l'utilisation du bois dans les projets d'infrastructures et de bonifier substantiellement les crédits du Programme Innovation Bois dès l'année financière 2026-2027.



IMMIGRATION : RENFORCER NOS PME

Au cours des dernières années, la FQM est intervenue à plusieurs reprises concernant l'importance de la régionalisation de l'immigration pour les petites et moyennes entreprises (PME) de nos régions et le maintien des services de proximité. Elle a d'ailleurs publié un document d'orientation conjoint avec la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dès 2024 et déposé un important mémoire dans le cadre de la consultation publique du gouvernement du Québec en relation avec la planification de l'immigration pour la période 2026-2029.

Les mesures visant à réduire le recours au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) par les entreprises fragilisent les PME de toutes les régions du Québec malgré un taux de chômage national en légère hausse.

Récemment, l'organisme Promotion Saguenay évaluait à 3 000 le nombre de travailleur(-euse)s étrangers temporaires au Saguenay–Lac-Saint-Jean. Elle évaluait également que les nouvelles mesures en immigration concernant le PTET feraient perdre plus de 29 M\$ en contrats à la région. Ces données sont alarmantes alors qu'elles concernent une seule région.

La FQM demande au gouvernement du Québec de prendre l'ensemble des moyens à sa disposition afin d'instaurer une clause de droits acquis pour permettre aux entreprises à l'extérieur des régions de Montréal et Laval de conserver leurs travailleur(-euse)s étrangers temporaires.

La FQM demande au gouvernement du Québec d'implanter un réseau, en reprenant le modèle du Réseau accès PME, dédié à la régionalisation de l'immigration.

La FQM demande au gouvernement du Québec de prendre l'ensemble des moyens à sa disposition afin d'instaurer une clause de droits acquis pour permettre aux entreprises à l'extérieur des régions de Montréal et Laval de conserver leurs travailleur(-euse)s étrangers temporaires.

De plus, la Fédération croit fermement que les écosystèmes locaux de services en immigration doivent s'appuyer sur des plans d'action concertés pour assurer leur cohésion, leur efficience ainsi que la cohérence des interventions sur le terrain. Toutefois, afin d'y parvenir, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration doit respecter les besoins de chaque milieu et leur permettre d'embaucher les ressources qualifiées nécessaires, ainsi que la réalisation des actions identifiées localement.

Une collaboration efficace entre les acteurs locaux est essentielle pour coordonner les actions et ainsi améliorer la régionalisation de l'immigration. Les municipalités doivent être « chef d'orchestre » de l'élaboration d'un plan structuré en collaboration avec les parties prenantes du milieu.



La Fédération québécoise des municipalités demande donc au gouvernement du Québec d’implanter un réseau, en reprenant le modèle à succès du Réseau accès PME (anciennement Accès entreprise Québec), dédié à la régionalisation de l’immigration. Ce réseau est déjà existant puisqu’il est composé des services de développement économique local des MRC. Le Réseau accès PME est animé à la fois par le ministère de l’Économie, de l’Innovation et l’Énergie (MEIE), la FQM, l’Association des directions de développement économique local du Québec (ADDELQ) et les services locaux de développement des MRC.

Ce réseau aurait pour mission d’octroyer à chaque MRC une enveloppe budgétaire permettant de financer une ressource, la préparation et la coordination d’un plan d’action triennal relatif aux services en immigration sur le territoire, tout comme la structuration et l’animation d’une table de concertation des partenaires stratégiques locaux au sujet de l’immigration.

Cette ressource supplémentaire par MRC aura pour mandat d’assurer la bonification, la cohérence, la cohésion et l’efficacité de l’offre de services en immigration existant en fonction des objectifs, des réalités et des besoins propres des municipalités, des organismes du milieu, des entreprises et du gouvernement.

Rappelons que le Réseau accès PME est un service d’accompagnement gratuit offert aux entrepreneur(e)s à travers le Québec et s’adresse aux entreprises de toute taille, peu importe leur secteur d’activité et leur localisation. En 2024-2025, les 450 professionnel(le)s formant ce réseau et présents aux quatre coins du Québec ont accompagné 11 841 projets d’entreprises. Également, en 2024, le réseau a injecté en capital remboursable près de 60 000 000 \$ dans plus de 600 projets entrepreneuriaux par l’entremise des prêts FLI et FLS offerts. Ces aides financières remboursables ont permis de consolider et créer 7 000 emplois dans toutes les régions du Québec.



ZONES INONDABLES : ACCÉLÉRER LA PLANIFICATION

Accélération du déploiement de la cartographie des zones inondables

Les inondations survenues au cours des dernières années, conjuguées à l'intensification anticipée des phénomènes liés aux changements climatiques, ont mis à l'avant-plan la nécessité pour le Québec de repenser sa façon de planifier le territoire et de le faire désormais dans une perspective de gestion des risques. Ces événements ont également démontré que la cartographie existante des zones inondables ne reflétait pas de façon adéquate les risques liés aux inondations auxquels la population est exposée.

Afin de mieux encadrer l'aménagement du territoire de manière à réduire les risques d'inondation, le gouvernement octroyait au ministre de l'Environnement la responsabilité exclusive d'établir les limites des zones inondables et des zones de mobilité. Le gouvernement adoptait également en juin 2025 un cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques. Ce nouvel encadrement entrera en vigueur à compter du 1^{er} mars 2026. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) prévoit un déploiement progressif de la nouvelle cartographie sur plusieurs années à compter de l'entrée en vigueur du nouveau cadre réglementaire. Des travaux sont en cours, mais ceux-ci ne couvrent qu'une partie du territoire québécois.

La FQM demande au gouvernement d'investir et de mobiliser les ressources suffisantes pour accélérer le processus d'élaboration des cartographies de zones inondables dans l'ensemble des territoires.

La FQM demande au gouvernement de prévoir des sommes pour accompagner les MRC qui souhaitent se doter d'un plan de gestion des risques liés aux inondations.

Or, la planification de l'aménagement du territoire doit s'appuyer sur la connaissance de ces risques. L'un des meilleurs moyens de les évaluer réside dans l'accès à une cartographie plus précise, élaborée de façon rigoureuse et cohérente à l'échelle du bassin versant.

Alors qu'un large processus de révision des schémas d'aménagement et de développement est en cours dans l'ensemble des MRC du Québec, auquel s'ajoute la réalisation de plans climat afin d'identifier les risques et les possibilités liés à la lutte contre les changements climatiques, il est demandé que le gouvernement mette en place des ressources suffisantes pour accélérer le processus d'élaboration des cartographies de zones inondables dans l'ensemble des territoires. Ces informations doivent être accessibles rapidement pour assurer une prise de décision éclairée en matière d'aménagement du territoire de façon à réduire l'exposition des personnes et des biens aux inondations.



Soutien pour la réalisation de plans de gestion des risques liés aux inondations

Le nouveau cadre réglementaire permet aux MRC d'élaborer un plan de gestion des risques liés aux inondations. L'objectif de cette planification serait d'élaborer une stratégie d'aménagement selon une approche de gestion des risques sur une partie ou sur la totalité du territoire de la MRC situé en zone inondable.

La réalisation d'un tel plan permettrait d'implanter certaines activités autrement interdites en zone inondable. Or, l'absence de financement pour la réalisation de ces plans pourrait limiter la capacité d'adaptation et de résilience de plusieurs territoires exposés aux inondations. Il est donc demandé de prévoir des sommes pour accompagner les MRC qui souhaitent se doter de tels plans.



DÉCENTRALISER LES SOMMES VOUÉES À LA CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS

Il est essentiel que le gouvernement assure une meilleure complémentarité et la simplification des programmes de financement de la conservation des milieux naturels, de la restauration et de la création de milieux humides et hydriques. Trop de projets ne cadrent pas dans les programmes actuels ou sont rejetés alors que la mise en place d'initiatives de restauration et de création appelle à l'innovation et à la recherche de solutions novatrices et adaptées à la réalité des différents territoires.

La FQM redemande au gouvernement que soit décentralisé le programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques et que soient transférés aux MRC les fonds liés au programme, soit approximativement 108 M\$.

Les MRC et les municipalités ont besoin de plus de latitude pour la mise en œuvre de leurs plans régionaux des milieux humides et hydriques et le respect des attentes gouvernementales et d'une simplification du programme de soutien à la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).

Afin d'accélérer la réalisation de projets de restauration et de création dans l'ensemble des territoires, la FQM redemande au gouvernement que soit décentralisé le programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques et que soient transférés aux MRC les fonds liés au programme, soit approximativement 108 M\$. Cette somme permettra véritablement de financer la restauration ou la création de milieux humides à partir du niveau local.

Cela est d'autant plus justifié que la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* prévoit déjà, aux articles 15.11 et 15.12, la possibilité pour le ministre de déléguer, par entente, la gestion de tout ou partie du programme à une MRC. Malheureusement, cette délégation s'est avérée difficile, voire impossible, puisque les articles ont été rédigés de façon à prévoir la délégation de la gestion du programme plutôt que celle des sommes disponibles.

Avec la réalisation des plans climat et la révision de l'ensemble des schémas d'aménagement et de développement, les MRC seront en mesure de prioriser les meilleurs projets pour leur territoire. De surcroît, les MRC ont, à maintes reprises, démontré leur capacité à appliquer une gestion efficace des sommes qui leur sont confiées par les diverses entités gouvernementales. À titre d'exemple, les MRC administrent, depuis plus de 25 ans, les fonds locaux d'investissement (FLI), qui sont sous la responsabilité du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Ces fonds constituent un outil économique précieux pour soutenir les entreprises de toutes les régions. La FQM est prête à collaborer avec le gouvernement dans l'élaboration des modalités du transfert des sommes.



HABITATION : FAIRE CONFIANCE AUX RÉGIONS

L'abolition du programme RénoRégion au printemps 2025 a démontré une fois de plus la source des problématiques dans le déploiement des programmes en habitation en région. Sabrer dans un programme dont l'objectif premier est d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible qui vivent en milieu rural à faire effectuer des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence était une erreur stratégique révélatrice d'une vision centralisée, totalement déconnectée des réalités des milieux ruraux.

L'enjeu du logement demeure une très grande préoccupation pour des milliers d'élus(e)s en région, maintes fois exprimée lors des dernières années. Le taux d'inoccupation se maintient toujours sous la barre des 2 % dans de nombreuses régions selon les données d'octobre 2025 de la Société canadienne d'habitation et de logement (SCHL).

La FQM demande à nouveau au gouvernement d'entamer un processus d'optimisation visant à alléger considérablement les exigences et la reddition de comptes liées aux programmes de la SHQ.

La FQM demande encore une fois la décentralisation des enveloppes budgétaires de la SHQ vers les MRC, afin d'accroître les capacités d'intervention locale et de garantir un déploiement beaucoup plus rapide des projets de logements sociaux et abordables.

Cette faible disponibilité freine de manière importante le développement socio-économique de plusieurs MRC. Le manque de logements est l'obstacle premier de toutes les démarches d'attractivité ainsi que pour les projets de développement des entreprises, incapables d'accueillir convenablement les nouveaux travailleurs(-euses).

Pour le volet logement social et abordable et selon les données de janvier 2026 du tableau de bord de la Société d'habitation du Québec (SHQ), 46 % des logements en développement et 50 % des logements en réalisation sont concentrés dans les régions administratives de Montréal, de Laval et de la Capitale-Nationale.

La FQM constate de nouveau l'incapacité de la SHQ de contribuer véritablement à solutionner la crise du logement en région et juge impératif que le gouvernement effectue un changement fondamental en allouant dorénavant les ressources directement aux dirigeants locaux. Ce transfert de ressources est essentiel pour répondre aux défis posés par un taux d'inoccupation faible et persistant, permettant ainsi de concevoir des programmes de logement mieux adaptés aux réalités spécifiques de chaque territoire et de redistribuer les fonds de manière à établir une véritable équité entre les grands centres et les régions.



Par ailleurs, la FQM demande au gouvernement d'entamer un processus d'optimisation visant à alléger considérablement les exigences et la reddition de comptes liées aux programmes de la SHQ. Cette démarche doit s'appuyer sur une décentralisation des enveloppes budgétaires de la SHQ vers les MRC, afin d'accroître les capacités d'intervention locale et de garantir un déploiement beaucoup plus rapide des projets de logements sociaux et abordables.



CONCÉDER AUX RÉGIONS UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE EN MATIÈRE DE TRANSPORT EN COMMUN

Le transport collectif et adapté doit être considéré comme un service public essentiel, indispensable à la prospérité de l'ensemble des régions du Québec et non uniquement à celle des grands centres urbains.

Les données actuelles témoignent d'une iniquité persistante pour les régions. Bien que plus de 30 % des Québécois(es) résident hors des territoires desservis par les 10 sociétés de transport, cette part de la population ne bénéficie que de 6,8 % des sommes investies par le gouvernement du Québec en transport collectif.

La FQM demande du gouvernement un soutien financier pour le transport collectif et adapté régional comparable aux sommes reçues par les territoires desservis par les sociétés de transport.

La FQM demande au gouvernement de procéder à des ajustements législatifs afin de permettre aux administrations municipales d'acquérir et d'opérer des équipements roulants destinés au transport collectif, adaptés aux besoins de leur population.

Les derniers investissements accentuent cette tendance : du montant de 880 M\$ alloué en décembre 2024 pour la période s'étalant jusqu'en 2029, à peine 3 M\$ ont été réservés aux organismes municipaux ou intermunicipaux, au transport collectif régional et au transport adapté, soit 0,3 % de la somme annoncée. Cette iniquité prive des milliers de citoyen(ne)s en région d'un accès adéquat aux services publics.

L'absence de transport collectif en région limite concrètement l'accès au travail, à la vie communautaire et aux soins essentiels. Cette situation est aggravée par une organisation des services de santé de plus en plus centralisée qui pénalise directement les citoyen(ne)s des régions.

Les nouvelles modalités du Programme d'aide au transport collectif (PADTC) pour les années 2025 à 2028 viennent davantage faire régresser l'accès au transport collectif en dehors des grands centres. Ces nouveaux paramètres font en sorte que plusieurs services de transport collectif opérés par les membres de la FQM se retrouveront en déficit. Les données préliminaires recueillies par la Fédération font état de manques à gagner se chiffrant à plusieurs dizaines de milliers de dollars pour de nombreuses MRC.

La FQM demande du gouvernement un soutien financier pour le transport collectif et adapté régional comparable aux sommes reçues par les territoires desservis par les sociétés de transport. Il est nécessaire de corriger le déséquilibre entre les sommes attribuées aux sociétés de transport



qui reçoivent nettement plus de 90 % de l'aide financière totale, laissant ainsi en plan plus de 30 % de la population québécoise.

Par ailleurs, le cadre réglementaire imposé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable agit actuellement comme un frein à l'innovation pour de nombreux milieux. Ces règles rigides empêchent les municipalités locales et régionales de déployer des solutions agiles et adaptées à leur réalité terrain. Ce carcan administratif entre en contradiction directe avec les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire qui prônent une planification intégrée de l'aménagement et des transports.

La FQM demande au gouvernement de procéder à des ajustements législatifs afin de permettre aux administrations municipales d'acquérir et d'opérer des équipements roulants destinés au transport collectif, adaptés aux besoins de leur population.



AMÉLIORER LE FINANCEMENT DES CAMPS DE JOUR

Portés par une fréquentation en constante augmentation et une professionnalisation accrue, les camps de jour sont passés d'une simple activité de loisir à un service de garde estival indispensable. Ils assurent un continuum de la prise en charge des enfants durant l'été par le biais d'une programmation et de services structurés.

Selon l'Association des camps du Québec, près de 500 000 enfants fréquentent les camps du Québec chaque été. Les camps de jour constituent la majeure partie de cette offre, jouant un rôle pivot dans la conciliation famille-travail pour la grande majorité des parents québécois. Sans ces derniers, des milliers de parents devraient s'absenter du travail.

La FQM demande au gouvernement de bonifier substantiellement l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - volet accompagnement (PAFLPH), qui, selon le financement actuel, répond uniquement à 25 % de la demande réelle.

Bien que l'organisation de camps de jour ne relève pas d'une obligation pour les municipalités, la quasi-totalité d'entre elles a choisi de s'investir pour répondre aux besoins essentiels de leur population. Toutefois, cet engagement repose sur leurs épaules, sans soutien financier spécifique de l'État, les camps étant toujours techniquement classés comme des services de « loisir ».

Du côté juridique, selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « les camps de jour, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations [...] envers les enfants en situation de handicap. En effet, la Charte des droits et libertés de la personne, une Loi quasi constitutionnelle qui a préséance sur toute loi du Québec, interdit la discrimination dans les services offerts au public. L'administration d'un camp de jour doit tenter d'accommoder l'enfant en situation de handicap et ne peut le référer automatiquement à un camp spécialisé. »

Pourtant, malgré cette obligation quasi constitutionnelle, les municipalités et les organismes opérateurs ne disposent d'aucun financement récurrent pour garantir des places sécuritaires et suffisantes pour cette clientèle. Ils doivent se tourner vers le Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH), dont les ressources sont largement insuffisantes.

Actuellement, selon les représentant(e)s de l'écosystème des camps de jour du Québec, le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - volet accompagnement est financé à la hauteur de 9,7 M\$, permettant de répondre uniquement à 25 % de la demande actuelle en accompagnement du loisir pour les personnes handicapées, dont près de 80 % de ces sommes sont consacrés aux camps de jour.



Comme démontré ci-dessus, les camps de jours municipaux sont essentiels pour des milliers de familles à travers le Québec. Afin d'assurer des services à la portée du plus grand nombre de familles possible, la FQM demande au gouvernement de bonifier substantiellement l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - volet accompagnement (PAFLPH), qui, selon le financement actuel, répond uniquement à 25 % de la demande réelle.